

Annexes et préconisations AFF

Applicables au

Championnat de France Funboard slalom

« BRET'S Funboard Tour »

Préambule :

Le présent document intitulé « Annexes et préconisations AFF » a pour objet de préciser certains points de l'avis de course et présenter les spécificités AFF applicables aux championnats de France Funboard slalom. *La charte de bonne conduite de l'adhérent ci-après complète ces dispositions. Tout manquement sera immédiatement sanctionné conformément aux règles énoncées dans celle-ci.*

Admissibilité :

Sont autorisés à participer au championnat de France Funboard slalom tout licencié FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les « Championnats de France de classe » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006).

Dispositions applicables au championnat de France Funboard slalom

L'annexe B des règles de course à la voile « World Sailing » s'appliquent lorsqu'elles ne sont pas modifiées par le présent document et/ou l'Avis de Course et/ou les instructions de courses et ses annexes.

Inscriptions / sélections :

Le nombre de coureurs engagés pour cette discipline **ne peut excéder 80 compétiteurs.**

Si ce nombre est dépassé, les règles de sélections sont appliquées par importance décroissante :

- La condition préalable est la préinscription pour l'étape et l'adhésion à l'AFF au plus tard **15 jours avant** la date de début des courses (Cachet de la poste faisant foi).
- Rentrent dans le tableau les 40 premiers du classement du championnat de France Funboard slalom de l'année en cours [A] ou de l'année antérieure [A-1] pour la première étape du championnat.
- Rentrent ensuite dans le tableau les 15 premiers du classement du championnat de France Funboard slalom de l'année antérieure [A-1] ou de [A-2] pour la première étape du championnat.
- Rentrent ensuite 15 coureurs sélectionnés sur leurs classements ligue et inter ligue.
- Les dernières places seront attribuées par un jury (2 représentants coureurs AFF, 1 organisateur)
- Si une personne se trouve dans deux de ces conditions les places se libèrent pour les personnes suivantes dans ces mêmes conditions. La priorité est donnée aux compétiteurs de l'année en cours.

Les règles de répartition des poules sont reprises en annexe 1 du présent document.

Le matériel

Matériel libre.

Système de classement :

Le système de points « A minima » est appliqué pour le calcul des points.

La règle 37.5 de l'annexe B des RCV est modifiée comme suit.

Dans le cas d'une course à 4 poules (débutant en ¼ de finale) un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... ou tout simplement non qualifié sera intégré dans la poule « classement » pour une élimination au premier tour ou en finale perdants pour une élimination au tour suivant.

Dans le cas d'une course à 8 poules (débutant en 8^{ème} de finale), un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... ou tout simplement non qualifié :

- dans une poule numérotée de 1 à 8 sera intégré dans la poule « Consolante ».
- dans une poule numérotée de 9 à 12 sera intégré dans la poule « Classement ».

Toute planche qui court dans une poule par erreur, c'est-à-dire une poule où elle n'est pas inscrite comme indiqué sur le tableau officiel, sera disqualifiée pour la série d'élimination de cette épreuve et sera rétrogradée à la dernière place de la poule qu'elle aurait normalement dû courir.

Un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... dans un tableau final (poule finale gagnants, poule finale perdants, poule « classement », poule « Consolante ») marquera le nombre de points correspondants à la place du dernier inscrit de la poule dans laquelle il participe. Si plusieurs coureurs sont classés suivant cette règle, la moyenne des points ne s'appliquent pas et ils seront tous classés ex aequo.

Ceci modifie l'annexe A 4.1 des RCV.

A partir de la 2^{ème} course, dans le cas où une course n'aurait pu aller à son terme, le classement de celle-ci sera réalisé **dès lors que les ½ finales auront été courues et validées**. Dans ce cas, pour chacune des poules non courues (y compris les finales), les inscrits seront classés ex aequo à la place qu'ils occupaient dans la dernière poule à laquelle ils ont participé. La course sera alors validée et intégrée au classement général de l'étape. (cf. ci-après validation d'une étape)

Validation d'une étape :

Il faut qu'au moins les finales gagnants et perdants de la course N° 1 aient été courues et validées pour valider l'étape. Par ailleurs, une deuxième course ne pourra débiter sans que l'ensemble du tableau final de la course N° 1 ait été couru et validé. Par tableau final, il faut comprendre Finales gagnants et perdants poules de classement et consolante le cas échéant.

Classement général d'une étape:

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses
- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise,
- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises,
- Quand plus de 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les trois plus mauvaises.

Ceci modifie l'annexe A2 de l'annexe B des RCV.

La règle B8 A8 de l'annexe B des RCV s'appliquera pour le départage des ex aequo.

Calcul du classement général du championnat de France Funboard slalom

Le classement général du championnat de France Funboard slalom sera calculé conformément aux RCV B8 (A2) en tenant compte des éléments suivants :

- Retrait du plus mauvais résultat, y compris celui de la finale, si l'ensemble des étapes a été validé.
- Ensemble des résultats des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.
- Un coureur non inscrit à une étape validée marquera pour cette étape le nombre de points correspondants au nombre d'inscrits enregistrés pour l'ensemble des étapes validées plus un.
- Un coureur non inscrit à la dernière étape (Finale) sera classé « DNE » à cette étape et marquera pour cette étape le nombre de points correspondants au nombre d'inscrits enregistrés pour l'ensemble des étapes validées plus un.
- Par ailleurs, la participation à la finale est obligatoire pour accéder au podium du championnat de France. Un coureur non inscrit ne pourra être déclaré champion de France Funboard ou vice- champion de France et ne pourra être classé à la 3^{ème} place.

La règle B8 A8 de l'annexe B des RCV s'appliquera pour le départage des ex aequo.

Validation des titres

Pour valider un titre, deux étapes au moins ou une seule étape au cours de laquelle trois courses auront été courues doivent avoir été validées.

- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles chez les femmes doit être classé au classement général.
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles chez les hommes doit être classé au classement général.

Classements du challenge national funboard slalom masters

Les classements seront réalisés par extraction des classements du championnat de France funboard slalom Bret's funboard tour sans recalcul des points. Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble y compris pour l'attribution des trophées du podium annuel.

Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers « Masters », cette étape ne sera pas discardable.

Classements « National » funboard slalom « U17 » (Under 17) et « U21 » (Under 21)

Les classements (15 – 16 ans *U17* et 17 – 20 ans *U21*) seront réalisés par extraction des classements du championnat de France funboard slalom Bret's funboard tour sans recalcul des points. Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers cette étape ne sera pas discardable.

Podiums, remise de prix

Après chaque étape et au terme du championnat, un trophée, ou une coupe ou autre objet viendra récompenser les podiums « Femmes » et « Hommes » ainsi que les podiums du challenge national funboard slalom masters. (+ de 35 ans au 31 décembre de l'année du challenge)

Bien qu'il n'y ait pas de classements officiels une valorisation des trois premiers « U17 » et des trois premiers « U21 » sera réalisée par extraction des classements du championnat de France funboard slalom Bret's funboard tour sans recalcule des points. Les règles définies pour le championnat de France Funboard Slalom seront applicables dans leur ensemble. Un coureur absent à la finale ne pourra être classé dans les 3 premiers.

Mode de répartition des poules, discipline slalom AFF 2018

La répartition se fait conformément à l'annexe 1 ci-après étant précisé que celle-ci sera réalisée comme suit :

- 1 - Classement PWA de l'année A ou A-1 pour la première étape
- 2 - Classement championnat de France Funboard slalom de l'année en cours ou de l'année précédente pour la première étape de la saison.
- 3 - Classement championnat de France Funboard slalom de la saison A-1 ou A-2 pour la première étape.
- 4 - Répartition de façon aléatoire suivant l'ordre alphabétique des noms.

ANNEXE 1 aux annexes et préconisations AFF applicables au championnat de France Funboard slalom (conforme à l'appendix 2 - Distribution Tables - des règles IFCA)

| Tableau de répartition des coureurs pour une élimination de slalom à 80 coureurs maximum 4 poules | | Tableau de répartition des coureurs pour une élimination de slalom à 80 coureurs maximum 8 poules | | Tableau de répartition des coureurs pour une élimination de slalom à 80 coureurs maximum 2 poules | |
|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|---------------------------------------|
| poule n° | planches n° | poule n° | planches n° | poule n° | planches n° |
| Poule n°1 | 6/38/70 -- 11/43/75 22/54 -- 27/59 | Poule n°1 | 6/38/70 -- 11/43/75 22/54 -- 27/59 | Poule n°1 | 6/38/70 -- 11/43/75 22/54 -- 27/59 |
| | 3/35/67 -- 14/46/78 19/51 -- 30/62 | Poule n°2 | 3/35/67 -- 14/46/78 19/51 -- 30/62 | | 3/35/67 -- 14/46/78 19/51 -- 30/62 |
| Poule n°2 | 7/39/71 -- 10/42/74 23/55 -- 26/58 | Poule n°3 | 7/39/71 -- 10/42/74 23/55 -- 26/58 | | 7/39/71 -- 10/42/74 23/55 -- 26/58 |
| | 2/34/66 -- 15/47/79 18/50 -- 31/63 | Poule n°4 | 2/34/66 -- 15/47/79 18/50 -- 31/63 | | 2/34/66 -- 15/47/79 18/50 -- 31/63 |
| Poule n°3 | 5/37/69 -- 12/44/76 21/53 -- 28/60 | Poule n°5 | 5/37/69 -- 12/44/76 21/53 -- 28/60 | Poule n°2 | 5/37/69 -- 12/44/76 21/53 -- 28/60 |
| | 4/36/68 -- 13/45/77 20/52 -- 29/61 | Poule n°6 | 4/36/68 -- 13/45/77 20/52 -- 29/61 | | 4/36/68 -- 13/45/77 20/52 -- 29/61 |
| Poule n°4 | 8/40/72 -- 9/41/73 24/56 -- 25/57 | Poule n°7 | 8/40/72 -- 9/41/73 24/56 -- 25/57 | | 8/40/72 -- 9/41/73 24/56 -- 25/57 |
| | 1/33/65 -- 16/48/80 17/49 -- 32/64 | Poule n°8 | 1/33/65 -- 16/48/80 17/49 -- 32/64 | | 1/33/65 -- 16/48/80 17/49 -- 32/64 |

LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'ADHERENT

En adhérant à l'Association Française de Funboard, vous vous engagez à :

- **Vous conduire en « adulte responsable »** et à véhiculer une image positive du Funboard Français
- **Respecter et protéger l'environnement en vous engageant à :**
 - Stationner votre véhicule aux endroits autorisés
 - Limiter les nuisances olfactives et sonores (odeurs de moteur, bruits de l'autoradio...)
 - Respecter les installations mises à disposition
 - Ne laisser aucun détritrus sur l'eau et à terre
 - Laisser un environnement propre pendant votre séjour et à votre départ
- **A faire preuve de respect et de « Fairplay » à l'égard :**
 - des comités d'organisation
 - des personnes intervenant de près ou de loin dans l'événement
 - des sponsors de l'événement
 - des membres du comité de course
 - des juges – arbitres ...
 - des autres compétiteurs
- **Ne pas pénétrer dans les zones de course** quand ce n'est pas votre poule qui est en course. (Lors de l'épreuve de vagues, les coureurs ne peuvent traverser la zone de course définie que lorsqu'ils sont en course ou bien dans les deux minutes de transition entre deux heats).
Lors de l'épreuve de slalom, les compétiteurs « non en course » doivent s'éloigner des autres coureurs « en course » en ne traversant pas le parcours pour se rendre sur la zone de départ et respecter cette zone en laissant toute la place nécessaire aux coureurs en préparation.
- **Apposer sur toutes les voiles les stickers** mis à disposition par les organisateurs conformément aux Instructions de Courses.

LORS DES ETAPES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE FUNBOARD

- **Etre présent lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.**
 - A ces occasions vous vous engagez à :
 - **respecter les heures** annoncées pour les cérémonies.
 - **avoir une tenue correcte.**
 - **signer une feuille de présence** à chaque fois qu'il vous le sera demandé.

Toute personne qui se présentera en retard sera considérée comme absente et sera sanctionnée.
- **Etre présent lors des soirées officielles.**

Exceptionnellement, votre absence à une cérémonie pourra être excusée.

**« Pour que le Funboard reste reconnu au haut niveau
Pour les sponsors, les partenaires privés et institutionnels, la FFVoile, l'AFF ...
Engageons nous tous ensemble . »**

L'Association Française de Funboard s'engage aux côtés de la

ANNEXE A LA CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'ADHERENT

SANCTIONS

Tout compétiteur qui ne respecterait pas les termes de la charte de bonne conduite de l'adhérent pourra être sanctionné comme précisé ci-après.

1^{er} avertissement

Simple avertissement publié au tableau officiel.

2^{ème} avertissement

Amende de 50,00 €.

3^{ème} avertissement

Interdiction de participer à l'étape suivante du championnat de France Funboard en cours.

En signant votre bulletin d'adhésion à l'Association Française de Funboard, vous reconnaissez avoir pris connaissance des sanctions qui pourraient être prononcées et en accepter le principe

Préconisations pour le slalom

Format de course :

L'objectif prioritaire est de favoriser la validation d'un maximum de manches dans des conditions équitables. L'AFF préconise un format « Simple élimination » débutant en quarts de finale pour s'orienter vers une demi finale puis une finale. Ceci n'exclut cependant pas d'autres types de formats (tels qu'un départ directement en demi-finale, ou en huitième de finale). La décision finale revient au Président du comité de cours. Au préalable, avant la 1^{ère} course de l'étape, cette décision devra avoir été approuvée par le représentant désigné de l'AFF.

Parcours :

Le schéma du parcours à exécuter, la zone de course, la définition des marques de parcours, doivent être affichés sur le tableau officiel avant le départ des compétiteurs sur l'eau.

Lorsque le Comité de Course modifie le parcours et/ou la zone de course, une réunion des compétiteurs doit être organisée à proximité du tableau officiel pour annoncer le nouveau parcours. Le pavillon "L" sera amené à terre.

Il n'y a pas de parcours type, toutefois, le parcours ne devra avoir que des segments réalisables en 1 seul bord.

- La distance des bords ne doivent pas dépasser un 0,5 mile, la distance idéale étant 0,3 mile. Le premier bord allant du comité à la première bouée pourra être « légèrement » rallongé.

- Le nombre de bouées à jiber sur le parcours est laissé à l'appréciation du comité et du directeur de course. Ce nombre ne devant pas dépasser 5. Le temps idéal (temps cible) pour un parcours slalom devra être compris entre 4 et 5 minutes.

- L'angle des bords entre chaque bouée devrait se situer autour de 110°/120°. Pour le premier bord, cet angle devra être pris entre le milieu de la ligne de départ et la première marque.

- L'arrivée : dans la mesure du possible, l'arrivée devra se situer proche du public pour privilégier le spectacle. Il est bien entendu que la priorité restera à la validation des courses et l'enchaînement de manière « fluide » des poules et phases finales.

- Lorsque le vent est léger et oscillant, le comité pourra légèrement allonger les bords (100 m max) et agrandir les angles. Dans ces conditions trois jibes sont conseillés. Lorsque le vent monte on peut passer à quatre ou cinq jibes et raccourcir les bords.

Ligne de départ:

Ligne de départ sur l'eau:

Sauf définition contraire donnée dans les instructions de Course, la ligne de départ est déterminée par une ligne droite imaginaire passant par le coté parcours de la marque de départ et le mat le plus arrière du bateau Comité de Course.

Ligne de départ à terre:

La ligne de départ à terre sera définie sur le Tableau Officiel de Slalom.

Ligne d'arrivée:

Ligne d'arrivée sur l'eau:

Sauf définition contraire donnée dans les instructions de Course, la ligne d'arrivée est déterminée par une ligne droite imaginaire passant par le côté parcours de la marque d'arrivée et le mât le plus arrière du bateau Comité de Course arborant le pavillon bleu.

Ligne d'arrivée à terre:

La ligne d'arrivée à terre sera définie sur le Tableau Officiel de Slalom.

Procédure de départ :

La (les) procédure(s) de départs des courses sera (ont) précisée(s) dans les instructions de course et ses annexes. En fonction de la configuration, il conviendra cependant de privilégier une procédure permettant de limiter le d'attente entre chaque poule.

Le système de procédure de départ utilisé sera précisé lors du 1er briefing de chaque journée de course.

Temps limite:

Sauf définition contraire donnée dans les instructions de Course, le temps limite pour prendre le départ est de 1 minute après le signal de départ. Toute planche franchissant la ligne de départ après sa fermeture, doit être considérée comme ayant abandonnée.

Sauf définition contraire donnée dans les instructions de Course, toute planche finissant plus de 3 minutes après l'arrivée de la première planche de sa catégorie doit être considérée comme ayant abandonnée.

Validation d'une course - Conditions acceptables:

Quand 50% des partants terminent une course dans des conditions acceptables, la course sera validée et les autres compétiteurs seront pris en compte jusqu'à l'application de la règle du temps limite.

Dans le cas où les conditions de vent changeraient brutalement (variation de + ou - 15 nœuds), le comité devra amener l'aperçu sur le bateau afin de permettre aux coureurs le changement de matériel. Il devra être noté sur le tableau officiel du bateau comité la lettre « M » (pour matériel) et l'heure du prochain départ.

Le période de temps pour changer de matériel sera à l'appréciation du comité. Il est conseillé de donner suffisamment de temps « à l'ensemble de la flotte » pour ce changement.

Le pavillon « Aperçu » ne sera pas amené à terre.

Une planche ne doit pas naviguer, dans la zone de parcours prévu, durant les courses autres que la sienne.

Toute planche enfreignant cette règle devra être pénalisée comme suit:

- 1ère infraction = avertissement oral d'un membre du Comité de Course ou du Comité de Réclamation.
- 2ème infraction = disqualification pour la manche de Slalom en cours.

Un compétiteur ne pourra pas changer de matériel ni recevoir d'aide extérieure après le signal préparatoire.